

FIN DE CYCLE DE BACHELIER		
Nombre de crédits à acquérir en bachelier pour obtenir le grade de bachelier	Plus de 15 crédits	15 crédits ou moins
L'étudiant-e peut-il compléter son PAE avec des UE de master ?	OUI, si les jurys de bachelier et de master sont d'accords	OUI
	Dans le respect des prérequis	
À concurrence de combien de crédits ?	À concurrence du nombre de crédits nécessaires pour atteindre <u>au plus</u> 60 crédits. C'est le jury de bachelier qui fixe le nombre de crédits en master.	À concurrence du nombre de crédits nécessaire pour atteindre <u>au moins</u> 60 crédits
Remarques particulières	L'étudiant-e devra payer un droit d'inscription en bachelier uniquement	L'étudiant-e devra payer un droit d'inscription en master
	L'étudiant-e est inscrit-e en master. Il·Elle ne pourra pas être considéré-e comme « non-finançable » en bachelier	L'étudiant-e est inscrit-e en bachelier. Il·Elle pourrait, le cas échéant, être considéré-e comme « non-finançable » en bachelier
	En master, l'étudiant-e ne pourra pas acquérir plus de 30 crédits d'un master 60 ou 60 crédits d'un master 120 (3)	En master, l'étudiant-e ne pourra pas acquérir plus de 90 crédits de master (3)

L'étudiant-e est en « fin de cycle » lorsqu'il lui reste moins de soixante crédits pour obtenir son grade académique de bachelier.

Cette règle est souvent mal comprise. Elle signifie simplement que l'étudiant-e ne pourra pas obtenir son diplôme de master tant qu'il·elle n'a pas obtenu son diplôme de bachelier. Cela ne

signifie pas qu'il y ait une limite au nombre de crédits de master inscrits au PAE. Cela signifie donc que le PAE pourra comporter des crédits en master, indépendamment des seuils, pour autant que la délibération de bachelier (qui constate que l'étudiant·e a réussi son bachelier) précède la délibération de master. Même si elle précède de quelques heures ou de quelques jours seulement la délibération de master.

